

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - V
OUZOUER LE MARCHE**



Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 8 avril à dix-sept heure, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 28 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Christine VEUILLE, Bruno VIVIER, Jean-Charles GAUCHERON, Christian ROUBALAY, Gérard GOUDEAU, Philippe POITOU,

Absent excusé Monsieur Franck POINTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Bruno VIVIER

Absent excusé : Jérôme SEJOURNE

Présente mais non votante : Madame Sylvaine GENDRAULT

Délibération 6

OBJET : Remboursement par anticipation emprunt-relais (400.000 euros) et ligne de trésorerie

Le Conseil syndical,

Considérant la volonté de rembourser par anticipation l'emprunt 10278 37055 00020071214 d'un montant de 400.000 euros souscrit auprès du Crédit mutuel le 16 juillet 2024,

Considérant la volonté de rembourser par anticipation la ligne de trésorerie n°00020071205 souscrite auprès du Crédit mutuel le 4 juin 2024 pour un montant total de 85.000 euros,

DECIDE :

- D'autoriser le Président à procéder au remboursement anticipé de l'emprunt 10278 37055 00020071214 pour un montant de 400.000 euros, contracté pour faire face aux futurs règlements des factures des travaux sur la construction du réservoir d'Ouzouer le Marché, en attendant le versement des subventions et crédit de TVA,
- D'autoriser le Président à procéder au remboursement anticipé de la ligne de trésorerie pour un montant de 50.000 euros,

et à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour effectuer ce remboursement

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 9 avril 2025

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA